

Vous voudrez bien compléter cette fiche MEDICALE

accompagné des pièces suivantes :

- Carnet de santé - pages des vaccinations
- PAI si concerné
- PAP si concerné
- PPS si concerné
- PPRE si concerné

Document à remplir par les parents à chaque début d'année scolaire ; si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe cachetée à l'intention de la Directrice.

NOM élève : ...

PRENOM élève : ...

FICHE MEDICALE

IDENTIFICATION DE L'ELEVE

Date de naissance : ...

Classe : ...

Sexe : F M

Adresse : ...

N° de SS de l'élève (**Important à renseigner**) : ...

PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX

NOM	PORTABLE	DOMICILE	TRAVAIL
Père :
Mère :
Autres (à préciser)

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le plus adapté. **La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Antécédents médicaux : ...

Souffre-t-il d'allergies (alimentaires, médicamenteuses ou autres) ?

Non Oui Si oui la ou lesquelles : ...

Quel est son traitement ? ...

Souffre-t-il d'une maladie ? Non Oui La ou lesquelles : ...

Prend-il un traitement ? Non Oui Lequel ? ...

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement : ...

NOM, ADRESSE, TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT

Nom :

Adresse :

PPS / PAP / PPRE / PAI

A-t-il déjà eu un suivi orthophoniste ? Non Oui Si oui, quand ?

A-t-il déjà eu un suivi psychologique ? Non Oui Si oui, quand ?

- PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) en 2023/2024 Non Oui
- PAP (Projet Accompagnement Personnalisé) Non Oui
- PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) Non Oui
 - A renouveler Non Oui
- PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en 2023/2024 Non Oui
 - A renouveler Non Oui

Si vous renouvelez le PAI de votre enfant merci **dès la rentrée de remplir la demande de renouvellement et de la retourner à l'infirmier avec une ordonnance récente et le traitement de votre enfant** en vérifiant la date de péremption.

Si votre enfant s'inscrit pour la première année, merci de nous retourner par mail le PAI élaboré dans son établissement de l'an dernier 2023/2024.

Attention, en cas de traitement ponctuel ou annuel à suivre sur les heures scolaires, vous devez nous fournir l'ordonnance du médecin avec le ou les médicaments et déposer le tout à la vie scolaire car il est interdit de détenir des médicaments au lycée ou à l'internat.

Si votre enfant est interne veillez à ce qu'il ait ses papiers de Sécurité Sociale (une copie de l'attestation de droit) et de mutuelle.

A

Le

Signature des parents ou de l'élève/étudiant majeur :